Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260303-D20260303_09-DE

République Française
Département Morbihan
**Commune de Sainte-Anne d'Auray**

| Référence |
|---|
| **D20260303-09** |

| Objet de la délibération |
|---|
| Tirage au sort des jurés d'assises – année 2027 |

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 15 | 19 |

| Date de la convocation |
|---|
| 18/02/2025 |

| Date d'affichage |
|---|
| 18/02/2025 |

| Vote |
|---|
| **Pas de vote**<br>Pour : 0<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 4 mars 2026
Et
Publication ou notification du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 3 mars 2026

L'an 2026, le 3 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GASTINE Roland, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23 février 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 février 2026.

**Présents** : R. GASTINE, J-M YANNIC, M. LE FRAPPER, JM BARBE, M-C. DE LA BOURDONNAYE, K. FORGET, F. COLLEC, J-B HARY, M. LE HEC, M-P HELOU, M-C THERAUD, M. NICOLAS-DESCHAMPS, S. NOBLANC, C. TRACOL et N. VEST.

**Absents excusés** :
J. DUBOUAYS a donné pouvoir à M-C DE LA BOURDONNAYE
F. LE ROUX a donné pouvoir à K. FORGET
D. LE NEILLON a donné pouvoir à F. COLLEC
V. JEGOUSSE a donné pouvoir à R. GASTINE

**Absents non excusés** : S. REBY, R. FILY, Y. JOUNOT, G. LE PALMEC,

**A été nommé secrétaire** : Claude TRACOL

## 20260303-09 – Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027

En application des dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale et considérant l'arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2026, fixant pour l'année 2027, le nombre et la répartition des jurés d'assises, dans le département du Morbihan par commune ou groupement des communes, à raison d'un juré pour 1 300 habitants, soit 540 jurés répartis conformément aux annexes de l'arrêté.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au tirage au sort de six personnes à partir de la liste générale des électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste de 540 jurés devant composer le jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2027.
Les personnes retenues doivent atteindre l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (art. 261 c.p.p.).

Ont été tirés au sort :
- Monsieur TROBOA Brendan
- Monsieur PAULO Rémi
- Monsieur DE SOLAGES Rémy
- Madame LE BRAZIDEC Laetitia
- Monsieur GUILLEVIC Baptiste
- Madame DERRIEN Marie (ép DANIEL)

Le Maire
Roland GASTINE

MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY (MORBIHAN)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le